

PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Méry (73)

SEANCE du jeudi 22 avril 2021 A 18H30

Le conseil municipal de la Commune de Méry dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 18h30 le jeudi 29 mars 2021 en application des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil municipal : 22/04/2021.

PRESENTS : Nathalie FONTAINE, Maire de Méry, Stéphane ROULET, Virginie CHAUMARD, Christian PERRUISSET, Annick TORNICELLI, Bruno EXERTIER, adjoints, Martine BATSALLE, Yvan BESSON, Carole FLENET, Pascale GLOUANNEC, Stéphane LOI, Lisa MICHOT, Bérangère E SILVA, Odile VALLET, Aurélie VIEIRA, Kévin VILLIOD.
Patrick JACQUIN arrive à 20h45.

ABSENTS : 2 PROCURATION : 2

SECRETAIRES DE SEANCE : Stéphane ROULET, Sophie JANIN-CHUZEL, DGS commune de Méry.

DEBUT DE SÉANCE : 18h30

.....

Madame le MAIRE soumet à l'assemblée la validation du compte rendu du dernier conseil municipal du 29 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité.

.....

DELIBERATION

Délibération 1: ELECTION D'UNE NOUVELLE ADJOINTE SUITE A LA DEMISSION DE VIRGINIE CHAUMARD ET MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La démission du poste d'adjoint a été acceptée par le Préfet de la Savoie par courrier reçu le 15 avril 2021 en Mairie. Aussi, le renouvellement de ce poste qui concerne un seul adjoint, passe par une nouvelle élection au scrutin secret à la majorité absolue.

Aurélie VIEIRA est candidate.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 19

Aurélie VIEIRA a obtenu 19 voix, donc la majorité absolue. Elle est proclamée 5^{ème} adjointe. Elle prend rang dans l'ordre du tableau après Bruno EXERTIER, 4^{ème} adjoint.

Par ailleurs, vu la délibération n°3 du 23 mai 2020 fixant l'indemnité du Maire et des adjoints et vu la place de 5^{ème} adjoint occupée par Aurélie VIEIRA, l'enveloppe financière mensuelle qui lui sera allouée, sera de 15% à compter du 22 avril 2021 et n'entraînera aucune modification budgétaire.

Fin du conseil municipal : 18h45